

time mariage, si l'on ne pouvoit pas les étouffer entièrement.

Ce qui l'empêcha d'en venir à cet expedient, c'est qu'elle craignoit qu'un mariage ne fût un obstacle à tout ce qu'on esperoit que je pourrois faire de progrès, non dans ce qui a rapport à la vie future, qu'elle n'attendoit que de vous, mais dans les lettres & les sciences, où elle souhaitoit fort de me pousser aussi-bien que mon pere, quoique par des vûës fort differentes. Car pour lui, comme il ne pensoit presque point à vous, tous les projets qu'il faisoit sur mon sujet ne tendoient qu'à la vanité, au lieu qu'elle étoit persuadée que ces sortes d'études, à quoi on a accoûtumé d'appliquer les enfans, bien loin de me détourner de vous, me pourroient être de quelque secours pour arriver à vous connoître & à vous posseder. C'est au moins ce que j'en puis juger, parce que j'ai connu des mœurs & des dispositions de l'un & de l'autre. Mais enfin LA LIBERTE' qu'on me donnoit sur ce qui alloit à mon divertissement, passoit de si loin ce que la discretion & la douceur veulent que les peres & les meres relachent quelquefois de leur severité, qu'elle tenoit la porte ouverte à tout ce que l'ardeur de mes passions me pouvoit inspirer; & de tout cela il se formoit entre vous & moi comme un nuage épais, qui me cachoit, ô mon Dieu, la lumiere si pure de votre verité; & mon iniquité s'engraissant de jour en jour par mes dissolutions, noïoit les yeux de mon ame.

*Ce qui a rapport à la fortune l'emporte presque toujours sur ce qui a rapport au salut.*

*L'indulgence des peres & des meres combien pernicieuse aux enfans.*  
Pl. 72. 7.

#### CHAPITRE I V.

*Il va de nuit voler des poires avec ses compagnons. Ce qu'il cherchoit dans cette action.*

9. **L**E LARCIN est condamné par votre Loy, je dis même dans celle qui est gravée dans le cœur de l'homme, & que toute sa corruption ne scauroit venir à bout d'effacer. Car entre ceux